



# RÈGLES DE SÉCURITÉ

## Club de tir Le Faucon Inc. champ de tir carabine (100 verges)

- **Tout nouveau membre et/ou tireur doit s'informer des règles de sécurité en vigueur.**
- **Officiel de tir: lorsque plus d'une personne pratiquent simultanément le tir, l'une d'elles doit agir comme officiel de tir.**
- **Les tireurs sont tenus de respecter les directives de l'officiel de tir.**
- **L'officiel de tir doit être présent à la ligne de tir; en l'absence de ce dernier la ligne de tir doit demeurer fermée.**
- **L'officiel de tir ne peut superviser une ligne de tir et pratiquer le tir en même temps.**
- **Seul un membre du club de tir ou l'invité d'un membre peut participer à une séance de tir.**
- **Un seul invité par membre en règle peut accéder au pas de tir et doit être supervisé par le membre.**
- **Chaque membre et son invité doivent inscrire dans le registre leurs noms, l'heure d'entrée et de sortie ainsi que le calibre utilisé.**
- **L'utilisation de protection pour les oreilles et les yeux est obligatoire.**
- **Chaque tireur ne doit avoir qu'une seule arme dans le pavillon de tir.**

## Manipulation des armes à feu

- **Le tir ne s'effectue qu'à partir des pas de tir autorisés.**
- **Avant de sortir l'arme de son étui, il faut ouvrir la culasse, enlever le chargeur amovible s'il y a lieu et s'assurer que l'arme est déchargée.**
- **Pour accéder à la table de tir, il faut que l'arme soit déchargée, que le chargeur amovible ne soit pas sur l'arme et que le canon soit dirigé verticalement vers le ciel et soit déposée sur le pas de tir.**
- **La bouche du canon doit toujours être pointée vers la cible.**
- **Le mécanisme d'une arme à feu doit être ouvert en tout temps, sauf lorsque vous êtes prêt à tirer.**
- **Les armes à feu doivent être chargées ou déchargées et mises à feu seulement à la ligne de feu.**
- **Aucune arme à feu ne doit être chargée avant que l'officiel du champ de tir n'en donne l'autorisation.**
- **Les doigts doivent toujours demeurer à l'extérieur du pontet et loin de la détente jusqu'à ce que l'arme à feu soit pointée en direction de la cible.**
- **Aussitôt que l'ordre « cessez-le-feu » est donné, tous les tirs doivent cesser immédiatement. Les armes à feu doivent être déchargées et les mécanismes doivent être ouverts. Les armes à feu doivent être placées sur le tapis ou sur la table. Les bouches des canons doivent pointer dans une direction sécuritaire, vers**

**la cible. Vous devez vous éloigner de la ligne de feu et vous placer derrière la ligne de cessez-le-feu.**

- **L'officiel du champ de tir inspecte chaque arme à feu avant de permettre de se diriger aux cibles.**
- **Pendant le « cessez-le-feu », personne ne doit franchir la ligne de feu. Après s'être assuré qu'il n'y a plus personne aux cibles l'officiel de tir donnera l'autorisation d'accéder aux armes et reprendre le tir.**
- **Toute personne présente peut demander un cessez-le-feu.**
- **Le tir en diagonale est interdit.**
- **Lorsqu'il y a plus de 6 tireurs dans le pavillon, la collaboration et la compréhension de tous est requise afin qu'il y ait une rotation permettant à chacun de tirer de façon équitable.**

**Types d'armes à feu autorisées : Armes longues classées sans restriction.**

**Types de projectiles interdits: Balles traçantes, perforantes et incendiaires.**

**Calibres autorisés : Tous les calibres d'armes longues classées sans restriction.**

**Types de cibles autorisées : Papier, carton, bois.**

- **Le fanion rouge hissé signifie que le champ de tir est ouvert.**
- **Le panneau de situation : ouvert/fermé doit indiquer la situation de tir.**

## **Expulsion**

- **Un manquement aux présentes règles est susceptible d'expulsion du pas de tir et peut valoir au contrevenant de se voir retirer sa carte de membre. Aucune agressivité verbale ou physique n'est tolérée.**

**Numéro de téléphone d'urgence : 911**

**Adopté par le C.A. du club le 27 juin 2023**

**Reconduit annuellement par le C.A.**